MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**SERRURES CONNECTEES**

pour le Collège JULES FERRY

Marché à procédure adaptée (MAPA) – articles R2123-1, R2124-1

du Code de la commande publique

###### Avis d’appel à la concurrence valant règlement de la consultation,

###### CCAP et CCTP (5 pages)

Identification du pouvoir adjudicateur

Collège Jules Ferry

Adresse 5, rue des Ecoles

Adresse 78200 – MANTES-LA-JOLIE

Tel : 01.30.33.57.73

Mail : int.0780708w@ac-versailles.fr

SIRET : 19780708400011

Madame ORCEL Christine

**Préambule**

Le Collège Jules Ferry reprend l’intégralité de son organigramme de clés pour remplacer tous les cylindres mécaniques internes aux bâtiments par des cylindres connectés avec gestion de droits d’accès.

1. **Objet de la consultation**

#### Fourniture et installation de serrures connectées en demi-cylindre avec gestion de droits d’accès pour les utilisateurs selon l’organigramme existant. Code CPV : [44520000-1 - Serrures, clés et charnières](https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/cpv#collapse44520000-1) . Le logiciel de gestion des droits d’accès sera également fourni et donnera lieu à une session de formation pour les personnels habilités à l’utiliser.

1. **Durée du marché**

Le marché prend effet à la signature du bon de commande suite à l’attribution du marché jusqu’à la réception des travaux sans possibilité de reconduction.

1. **Forme du marché**

Marché à procédure adaptée sous forme d’un marché simple qui est conclu avec un seul opérateur économique, qui fixe toutes les stipulations contractuelles et donnera lieu à l’émission d’un bon de commande concernant l’exécution du marché.

Le marché est conclu selon les tarifs proposés par le candidat dans le BPU pour l’ensemble des 134 serrures de l’établissement qui sont à remplacer.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes pour toute la durée du marché étendue du délai de garantie légale du matériel. Ils seront exprimés HT et TTC.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier sur l’ensemble des éléments constituant l’offre. Le marché pourra également être attribué sans négociation, sur la base des offres initiales.

1. **Pièces contractuelles constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

1. L’acte d’engagement (ATTRI1),
2. L’annexe 1 de l’acte d’engagement (ATTRI 1) : bordereau des prix unitaires (BPU),
3. le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP), dont l’exemplaire original conservé dans les archives de l’établissement fait seul foi,
4. le Cahier des Clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services (CCAG/FCS) publié au JORF n°0078 du 30 mars 2021,
5. un mémoire technique de 10 pages au maximum.
6. **Procédure de passation**

Publication sur le site : [www.aji-france.com/](http://www.aji-france.com/)

Date de la publication : mercredi 28 juillet 2021

1. **Lieu d’exécution**

La livraison des fournitures, son installation ainsi que la formation à l’utilisation du logiciel de gestion des droits d’accès aura lieu au collège Jules Ferry, 7 rue des Ecoles – 78200 – Mantes-la-Jolie.

1. **Confirmation**

Le titulaire devra confirmer par mail l’exécution de la prestation et fournir les dates et heures exactes d’intervention 8 jours avant celles-ci.

1. **Sous-traitance**

Toute prestation de sous-traitance éventuelle doit faire l’objet d’une demande formulée auprès du pouvoir adjudicateur par écrit 15 jours minimum avant la date de la prestation.

1. **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend :

* le présent cahier des charges valant règlement de la consultation
* l’acte d’engagement ATTRI1
1. **Conditions de participation à la consultation**

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d’un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités. En application de l’article R2142-24 du Code de la commande publique, en cas d’attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Les variantes sont autorisées mais le candidat doit impérativement présenter une proposition répondant aux critères du marché tels qu’énoncés dans l’objet de la consultation.

1. **Dossier de candidature**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

* le DUME créé par l’établissement pour ce marché (remplace les DC1 et DC2), complété et remis par voie dématérialisée sous le format PDF :
* <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>
* Entreprise – répondre à un DUME
* Identifiant : yava2tuk
* SIRET : 19780708400011
* Procédure adaptée – marché de fournitures

A l’appui de leur offre les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

* un bordereau de prix unitaires applicable durant toute la durée du marché, que le candidat retournera complété, daté et revêtu de la mention lu et approuvé, portant le cachet de l’entreprise et émargé par le représentant habilité, dont l’exemplaire conservé dans les archives du Collège Jules Ferry fait seul foi ;
* un mémoire technique de 10 pages au maximum (5 feuilles recto-verso) établi par le candidat contenant des éléments permettant d’apprécier sa capacité en moyens logistiques, techniques et humains à exécuter la prestation ainsi que les caractéristiques techniques du matériel proposé et les modalités de gestion des droits d’accès des utilisateurs.

Les candidats peuvent également fournir à l’appui de leur offre :

* une liste de références d’établissements publics du second degré mentionnant l’année du marché et le nom du Gestionnaire ou du contact (cet élément ne sera pas noté mais pourra être vérifié).
1. **Droit, langue et monnaie**

La monnaie de compte est l’euro.

Les offres et les documents de présentation associés seront obligatoirement rédigés en langue française.

1. **Conditions de remise des offres**

Les offres sont adressées par voie électronique et sont obligatoirement déposées sur le profil acheteur du Collège : [www.aji-france.com/](http://www.aji-france.com/).

**Les offres doivent parvenir au plus tard le lundi 30 août 2021 à 16h00.**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l’article R2152-6 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

1. **Critères d’attribution**

Le marché sera attribué à l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Capacité technique et professionnelle du candidat : 45 % (15% portant sur le respect des critères du matériel faisant l’objet du marché, 15% sur la description de l’équipement technique et des mesures employées pour assurer la qualité et 15 % portant sur l’engagement de réalisation du marché avant le 30 novembre 2021)
* Prix : 45% (35% portant sur le coût global HT du matériel et de son installation, du logiciel de gestion des droits d’accès et de la formation des usagers et 10% portant le coût d’entretien de l’installation estimé à partir d’un BPU des pièces détachées et consommables le cas échéant)
* Aptitude et capacité économique et financière : 10%
1. **Modalités d’exécution**

Le titulaire du marché s’engage à réaliser le marché dans le délai spécifié et selon les termes arrêtés après les éventuelles négociations concernant l’offre retenue. L’exécution du marché se fera aux dates et heures convenues au minimum 8 jours à l’avance entre l’acheteur et le titulaire du marché.

1. **Résiliation et pénalités**

En l’absence de faute de l’une des deux parties, toute annulation par l’autre partie à moins de 5 jours ouvrés de la prestation commandée donnera lieu à une indemnisation égale à 20% du montant de la prestation initiale, excepté si cette annulation résulte d’évènements s’imposant au pouvoir adjudicateur ou au titulaire du marché.

1. **Modifications du marché**

Les demandes de modification seront étudiées et pourront donner lieu à une révision du prix uniquement à la baisse. Si la demande de modification est refusée, elle conduira à la résiliation du marché et une indemnisation de l’acheteur égale à 20% du montant de l’offre initiale.

1. **Conditions générales de paiement**

Le paiement se fait par mandat administratif, en application des règles de la comptabilité publique française, sur présentation de factures déposées sous format électronique sur le portail Chorus pro. Sauf litige, le paiement intervient dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Il n’est pas prévu d’acomptes ou avances.

Les factures seront libellées au nom du Collège Jules Ferry 5 rue des Ecoles – 78200 – Mantes-la-Jolie - et devront mentionner :

* le nom et l’adresse du créancier ;
* la date de facture ;
* le numéro du marché ;
* la prestation exécutée détaillée ;
* le montant en euros HT et TTC ainsi que le taux et le montant en euros de TVA ;
* l’IBAN et le BIC.

Le comptable assignataire est l’Agent comptable du Lycée Condorcet – Allée Condorcet – 78520 - Limay.

En cas de dépassement du délai de paiement prévu, le montant des intérêts moratoires sera égal au taux d’intérêt légal.

1. **Renseignements divers**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires, formuler les demandes sur le profil acheteur du Collège Jules Ferry : [www.aji-france.com/](http://www.aji-france.com/). Les réponses seront transmises à l’ensemble des candidats si besoin.

1. **Litiges**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu’une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Tout différend survenant à l’occasion de la présente consultation collective sera soumis, préalablement à toute autre démarche, à Madame MOUILLERON, Gestionnaire du Collège Jules Ferry.

En aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre l’établissement et le prestataire titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier, comme cause d’arrêt ou de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer. Tout litige relatif à l’exécution du marché sera porté devant le Tribunal Administratif de Versailles.

1. **Dérogations au CCAG-FCS**

Il est dérogé aux articles 14 et 38 à 45 du CCAG-FCS version 2021 dans les articles 17 et 19 du présent document.

Le Pouvoir adjudicateur,

 Madame Christine ORCEL